

Seance extraordinaire
du 13 decembre 1959.

Le treize decembre mil neuf cent cinquante neuf, à qua-
tre heures treute, le Conseil Municipal s'est reuni au lieu
ordinaire de ses seances sous la presidentie de M^r Collary
Maire.

Il y avait presents. M^r Collary, Ferret, Villet, Philippeau,
Fauré, Lhommeur, Trauchet, de Surmouy, Demuillier,
Mazière.

Absent: M^r Bordenay.

Bureau de Bienfaisance.

Presents. M^r Fauré, Othier, Duroux, Sommerhalder, Gralbe,
Comité médicale pour soins à domicile.

Madame Tume Bouyer, nee Penon Marie ayant demande le
benefice de l'aide médicale pour soins à domicile, elle est admise
à l'unanimité.

Allocation militaire.

Madame Petit Mandale a demande à bénéficier de l'allocation
militaire son fils Pierre étant sous les drapeaux depuis début novembre.
Le Conseil et le Bureau d'Aide Sociale donnent un avis favorable
à sa demande et déclarent préférable que l'allocation soit versée à
Madame Petit plutôt qu'à son mari M^r Julien Petit.

Subvention aux sinistrés de Frejus:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide qu'une collecte soit faite dans la commune par M. Guy Maquet, appariteur, et vote une subvention de 8 000 francs pour venir en aide aux sinistrés de Frijis (à prendre sur les dépenses imprévues budget 1959) Salaire du journalier.

Le Conseil Municipal décide de porter le salaire horaire de M. Guy Maquet journalier, à 147,35, tarif du S. M. I. G. à partir du 1^{er} novembre 1959.

Subvention pour les vaccinations contre la fièvre aphteuse.

Le Conseil Municipal décide la reconduction pour 1959 de la subvention de 60 francs par animal pour la vaccination contre la fièvre aphteuse. La dépense sera d'environ 9 000 francs et sera imputée sur les dépenses imprévues de l'exercice 1959.

Pension des listes électorales politiques 1960.

Sont désignés : M^{rs} Ferret, Philippéau et Soumehal-ler, pour faire partie des commissions chargées de la révision des listes électorales politiques en 1960.

Tote de crédits :

En raison des travaux effectués sur la voirie rurale et de l'insuffisance de crédits, le Conseil Municipal décide de virer la somme de 150.000 francs 1959 du chapitre 81 - Accueil viciniaux - à l'article 606 (chemins ruraux)

Il vote par ailleurs, un crédit supplémentaire de 200 francs sur l'article 663 - à prendre sur les fonds libres.

Allocation scolaire 1958-1959.

En accord avec les Maîtres, le Maire propose que les crédits revenant à la commune au titre de l'allocation Scolaire 1958-1959, soit 148.950 francs soient utilisés comme suit :

Commune emprunt cantine :	66.000.
Matériel scientifique :	20.000
Matériel enseignement géographique :	10.740
Tableaux de sciences	19.800
Tableaux de décoration	8.100
Livres de bibliothèque	8.950
Un guide national de l'agriculture :	<u>15.100</u>
	148.590 francs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette décision. Fait et délibéré en séance, les jour, mois et au susdits. Cont

signe tous les membres présents.

~~2007~~

Faur

Vidler

Philippeaux

~~2008~~

Choumery

Sauchoy

de Surcouf

~~Demoulois~~

ellazier

~~2009~~